

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date convocation : 03 avril 2023

Secrétaire de séance : Fabienne Agnoux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230411-DEL_2023_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Jean BOINET.

ABSENTS EXCUSES : Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) : Brigitte LAURENSOU donne procuration à Sandrine LETOQUIN
Stéphanie MAGNE donne procuration à Jeanne-Marie AMOREIRA

Délibération n° 2023-34

Adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics du département

Période 2023-2027

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision du Conseil départemental de la Corrèze de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de la Corrèze.

Un tel outil permet ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de la Corrèze et d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Les consultations bénéficient d'une meilleure visibilité, ce qui conduit à accroître le nombre d'offres et de fait améliore le rapport qualité/prix des propositions.

Enfin, il est important de noter que depuis le 1^{er} octobre 2018, la réglementation impose aux entreprises de répondre par voie électronique et donc leur interdire de répondre sur support papier. Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques des organismes.

La commune a adhéré à cette plateforme en 2018 et il convient de renouveler cette adhésion pour la période 2023/2027.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte les termes de la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics,
- Autorise monsieur le maire à signer ladite convention.

Membres : 15

Présents : 12

Représenté(s) : 2

Nombre de votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE



La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

